

Pour la libération de Khalida Jarrar

parlementaire et dirigeante politique palestinienne
arrêtée le 2 avril 2015 par l'armée israélienne

Qui est Khalida Jarrar ?

Khalida Jarrar est une féministe, très engagée dans la défense des droits des prisonniers politiques palestiniens. Agée de 52 ans, mariée à un industriel palestinien, 2 enfants, diplômée de l'université de Bir Zeit en droits humains et démocratie, elle est :
- députée au Conseil Législatif Palestinien (CLP), élue en 2006 (date des dernières élections), où elle assure depuis 9 ans la présidence de la Commission des prisonniers. Elle est membre du Front Populaire pour la Libération de la Palestine (FPLP), un parti politique qu'Israël qualifie d'« *organisation terroriste illégale* » ;

- représentante de la Palestine au Conseil de l'Europe ;
- vice-présidente du Conseil d'administration d'Addameer, Association de soutien aux prisonniers et de défense des droits de l'homme, importante ONG pour les droits humains des Palestiniens, et son ancienne directrice exécutive ;
- également membre de la Commission nationale palestinienne pour le suivi de la Cour pénale internationale .

Les faits

En août 2014, des soldats israéliens sont venus chez elle, à Ramallah en pleine nuit lui remettre un ordre d'éloignement à Jéricho (enclave à l'est) pour 6 mois. Elle n'y a pas obéi, et a poursuivi ses activités à Ramallah, en plaçant pendant 1 mois une tente de protestation devant le bâtiment du CLP, et l'ordre a été annulé en septembre après avoir été largement condamné dans le monde entier (transfert de force d'une personne sous occupation).

Le 2 avril 2015 à 1h30 du matin, de nouveau les soldats débarquent chez elle, mais cette fois défoncent la porte et l'arrêtent ; elle est détenue à la prison de Hasharon.

Depuis, elle fait l'objet d'une double procédure afin d'assurer son maintien en détention : elle a d'abord été placée en détention administrative (sans inculpation ni jugement) ; mais les protestations venues de l'étranger se sont accumulées contre cette arrestation arbitraire, alors le procureur militaire a, le 15 avril, déposé contre Khalida Jarrar un acte d'accusation qui énumère 12 atteintes à la sécurité, parmi lesquelles l'appartenance au FPLP, ses actions pour les droits des prisonniers politiques palestiniens et d'autres tenues secrètes pour "raison de sécurité". Aujourd'hui, les débats continuent sur l'ordre de détention (une libération sous caution a été prononcée le 21 mai par un juge militaire israélien, qui a été rejetée en appel le 28 mai) et sur les délits dont elle est accusée : une prochaine audition par la Cour militaire de Ofer est prévue le 22 juin.

L'arrestation de Khalida Jarrar ainsi que celle des 16 autres élus au Parlement palestinien (CLP) et leur transfert hors du territoire occupé en Israël sont une violation des articles 49 et 76 de la Quatrième Convention de Genève ; ils violent aussi ouvertement les conventions et pratiques internationales relatives à l'immunité des élus.

Lire l'appel écrit par Khalida Jarrar depuis sa prison :
<http://www.plateforme-palestine.org/Khalida-Jarrar-deputee,4281>

Actions de soutien pour la libération et l'arrêt des poursuites :

- 58 membres du Parlement européen ont publié, le 13 avril, une lettre à la Haute Représentante de l'Union européenne, Federica Mogherini, l'exhortant à agir pour la libération de Khalida Jarrar.
- Campagne de lettres à adresser au Ministre des Affaires étrangères français, Laurent Fabius, voir modèle sur :
http://www.plateforme-palestine.org/spip.php?page=outil_mailing_simple&id_article=3656

